



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2024-116

PORTANT AUTORISATION DE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

ASSOCIATION LA CLERMONTAISE FOOTBALL
LES 30 ET 31 MARS 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Clermont l'Hérault,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé publique ;

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé publique ;

CONSIDERANT la demande transmise par l'Association la Clermontaise Football, représentée par son président Monsieur Elian REVERBEL, concernant l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire les 30 et 31 mars 2024 selon le détail ci-dessous au Complexe de l'Estagnol ou, en cas d'intempéries, à la salle Georges Brassens pour le tournoi Clément Bérout ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'Association la Clermontaise Football, représentée par son président Monsieur Elian REVERBEL, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion du tournoi Clément Bérout les samedi 30 mars et dimanche 31 mars 2024 de 9h à 21h.

Cette buvette est organisée sous la responsabilité du président de l'association la Clermontaise Football.

Article 2 :

L'autorisation de débit de boissons est accordée durant le Tournoi Clément Bérout qui aura lieu les 30 et 31 mars 2024 au complexe de l'Estagnol. En cas d'intempérie, cette autorisation d'ouverture de débit de boissons sera transférée à la salle Georges Brassens- 34800 Clermont l'Hérault.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, les agents de Police municipale, le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Clermont l'Hérault, le 12 mars 2024

Le Maire,



Gérard BESSIERE.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Copies à : Police municipale - Gendarmerie

Publié le 13/03/2024